



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur des règlements numéro 277-2024, 2078-2024 et 279-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal le 10 décembre 2024;

- Règlement numéro **277-2024** sur la régie interne des séances du conseil;
- Règlement numéro **278-2024** modifiant le règlement numéro 238-2019 aux fins de modifier et d'ajouter des dispositions visant l'octroi de contrats;
- Règlement numéro **279-2024** modifiant le règlement numéro 264-2022 aux fins d'augmenter le fonds de roulement;

QUE les règlements numéro 277-2024, 278-2024 et 279-204 sont **entrés en vigueur** le 16 décembre 2024.

QUE les règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité via le lien suivant : <https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/>

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 16 décembre 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière